

Image not found or type unknown



Déclaration de vente de tv

Par **Damien**, le **10/02/2011** à **11:00**

Bonjour,
Je vais peut-être être amené à vendre des téléviseurs à des sociétés (magasins, hôtels, ...)
Dans l'article 1605 du CGI, il est indiqué que la vente de TV entre professionnels, n'impose pas de déclaration de la part du vendeur.
Quelles est cette notion de "professionnel" ?
est-ce qu'elle s'oppose à la notion de "particulier"? Cela voudrait dire que si je vend une télé à une société, il n'y a pas de déclaration à faire?
Merci.